

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 JUILLET 2023

Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales

Affichage le ..28 /07/2023.....
Mis en ligne le28/07/2023.....

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUËDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2023 (21h00)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023 (séance de 21 h) a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 (séance de 21h).

DÉLIBÉRATIONS DU 21 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2023/21/07/01	Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1 ^{er} août 2023	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/02	Aménagement du temps de travail / mise en place d'un cycle de travail de 35h00 à compter du 1 ^{er} janvier 2024	Approuvée à l'UNANIMITÉ



COMMUNE DE GOURIN

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2023/21/07/03	Démarche de mise en conformité organisationnelle RGPD (Règlement Général de Protection des Données) / convention pour un accompagnement par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/04	Contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif / avenant n° 1 avec la SAUR	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/05	Convention de mise à disposition de la piscine de Gourin au profit d'XLF Coaching	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/06	Convention de servitudes avec Morbihan Energies pour le passage d'une ligne électrique souterraine dans la voie cadastrée ZM 17, secteur de Kerbos	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/07	Convention de servitudes avec Morbihan Energies pour le passage d'une ligne électrique souterraine dans la voie cadastrée L 207, secteur de Kerbos	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/08	Service commun de transport à la demande « Ti Bus Marché » / convention de fonctionnement entre Roi Morvan Communauté et la commune de Gourin	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/09	Modification des statuts de Roi Morvan Communauté	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/10	Location de la maison de santé / demande d'annulation de loyers	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »
Délibération N°2023/21/07/11	Aliénation de gré à gré des biens mobiliers / vente de la tractopelle	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2023/21/07/12	Décision modificative n°1 du budget principal	Approuvée avec 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »

DECISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE :

Le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à Monsieur Le Maire par délibérations du 12 juin 2022 et du 18 mars 2022.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « *le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal* ».

La dernière décision prise par délégation du conseil est la suivante :

▪ **Acquisition d'une tractopelle :**

<i>Domaine</i>	<i>Date</i>	<i>Réf. décision</i>	<i>Objet de la décision</i>
Commande publique	21/06/2023	Dec-Cne/2023 - 4	Acquisition d'une tractopelle JCB 3CX auprès de la SAS Ateliers Caugant représentée par M. CAUGANT Stephen moyennant la somme de 136 000 TTC (soit 113 500 HT).

Le 21 juillet 2023
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le 21 juillet 2023,
La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.

